

Rassemblements à l'occasion d'événements festifs, musicaux, culturels, culturels ou sportifs :
FORMULAIRE DE RECENSEMENT ET D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ
REÇU EN MAIRIE AU PLUS TARD 21 JOURS AVANT LE DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION
(En application de l'arrêté municipal n°2017-307 du 26 juillet 2017, en l'absence de réponse du maire, celle-ci est acceptée. En cas de prescriptions particulières imposées par le maire, un courrier sera envoyé au demandeur dans ce délai)
ORGANISATEUR :

1- DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION:

Intitulé, activité principale :

Lieu(x) / adresse de la manifestation (*préciser la commune*):

Date(s) et horaire(s) :

Nombre de participants / spectateurs (fourchette basse et haute) :

Des activités annexes sont-elles prévues (buvette, concert...) ? *détailler*

Organisateur :

Contact : nom :
e-mail :
téléphone :

2 - DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE PRÉVUS

2.1 - Configuration des lieux:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> déroulement à l'intérieur | <input type="checkbox"/> déroulement à l'extérieur |
| <input type="checkbox"/> espace clos | <input type="checkbox"/> espace ouvert, si oui : barriérage de la zone de rassemblement : oui / non |
| <input type="checkbox"/> scène — podium | |

Remarques :

2.2 - Dispositif de barrage d'accès des véhicules au rassemblement :

mise en place d'un dispositif de blocage des véhicules pour empêcher l'accès à la zone de rassemblement (prévoir que l'accès des secours reste toujours possible [dispositif amovible, corridor]) :
détailler (chicanes, plots bétons...)

fermeture temporaire de voirie : *détailler*

interdictions de stationner : *détailler*

Remarques :

2.3 - Contrôle d'accès au rassemblement: Oui non

- filtrage des entrées avec palpation / vérification des sacs sans palpation/fouille
- par simple contrôle visuel (positionnement aux accès)
- dispositifs complémentaires éventuels (portiques, contrôles d'identité...)
- dispositif de gestion de queue : *détailler*

Remarques :

2.4 - Effectifs de sécurité présents sur la manifestation: Oui non

- sécurité assurée par les organisateurs eux-mêmes : *nombre et mission assignée :*
- police municipale : *nombre d'agents et mission assignée*
- société de sécurité privée : *nombre d'agents et mission assignée*
- appui des forces de sécurité intérieure (PN/GN) : *nombre et mission assignée*

Remarques :

Organisation d'un PC sécurité : oui / non. Si oui, armé par :

Remarques :

2.5 - Dispositifs de sécurité civile (pour vérification de la prise en considération de la problématique. Le SDIS évaluera en tant que de besoin le dispositif):

- évalué avec le SDIS en cours d'évaluation demande faite aux organisateurs de se rapprocher de la brigade de sapeurs-pompiers

- accès secours prévus les accès secours sont à vérifier avec le SDIS

VISA DE L'ORGANISATEUR :

LE:

Le pétitionnaire s'engage à respecter les termes de l'arrêté municipal n°2017-307 du 26 juillet 2017 et de son annexe « recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public » ainsi que les modalités d'organisation prévues et mentionnées dans la fiche, l'autorisation éventuelle du maire n'étant accordée expressément ou tacitement qu'en fonction des éléments communiqués par l'organisateur.

En cas de non-respect du déroulement des manifestations tels que décrits dans la présente fiche, seule la responsabilité de l'organisateur pourra être recherchée.